

Réunion d'information du nouveau syndicat de collaborateurs

La situation

Le contexte actuel

Le contexte politique est historiquement favorable à notre profession : le président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, s'est en effet personnellement prononcé en faveur d'une amélioration de notre statut et a confié à cet effet une mission au questeur Bernard Roman.

Plus récemment, c'est le débat consécutif à l'examen des deux textes relatifs à la transparence de la vie publique qui a remis en lumière notre profession. En effet, il a donné

lieu au dépôt de plusieurs amendements, notamment par le rapporteur et président de la Commission des lois, Jean-Jacques Urvoas, visant à élargir certaines dispositions du texte aux collaborateurs parlementaires, notamment l'obligation de déclaration du patrimoine.

A cette occasion, le président Urvoas a insisté sur notre étonnante absence de statut, préjudiciable aussi bien aux collaborateurs qu'aux députés et qu'à l'Assemblée nationale en tant qu'institution.

Notre absence de statut

Notre situation professionnelle est, à bien des égards, exceptionnelle. Alors que nos contrats de travail sont identiques (et pour cause, ils ont tous été rédigés par les services de l'Assemblée nationale) et que notre rémunération est directement gérée par le service des Affaires financières et sociales, chaque député s'apparenterait comme une TPE unipersonnelle.

Un tel état de fait, contraire à toute logique,

nous place dans une zone floue du droit du travail, privé de convention collective ou d'accord collectif avec nos employeurs sur les différents aspects de nos conditions de travail et d'emploi.

Naturellement, une telle situation est préjudiciable à l'institution dans son ensemble et contribue à ce que de nombreuses revendications pourtant légitimes soient très difficiles à obtenir.

Les dernières évolutions

Les déclarations de Claude Bartolone et les premières mesures adoptées (revalorisation du crédit collaborateur, tarifs de cantine, périmètre sacré, etc...) constituent indéniablement un pas dans la bonne direction, à condition que d'autres pas suivent.

Traditionnellement, les discussions relatives à notre statut et à nos conditions de travail sont menées entre les organisations de collaborateurs et le collège des questeurs.

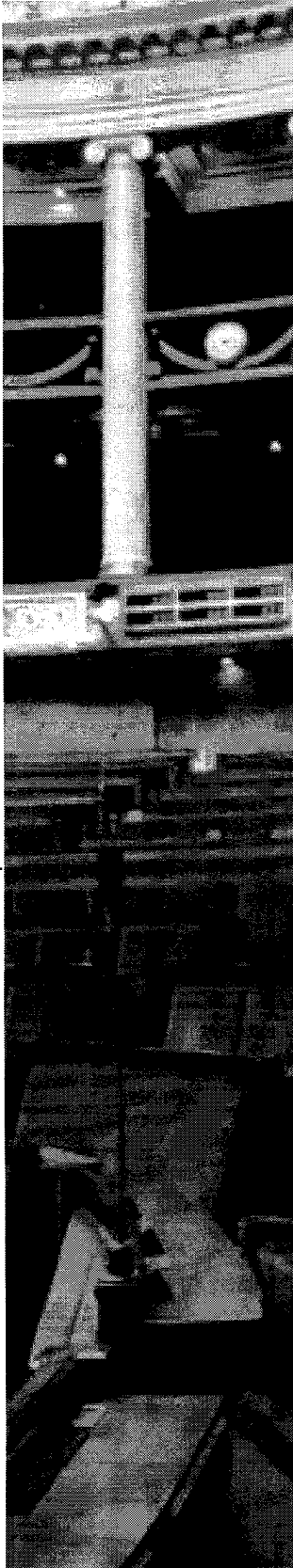
Or, les deux questeurs issus de la majorité parlementaire ont annoncé dans leurs candidatures leur volonté de faire avancer nos revendications. A cela s'ajoute une mission

sur l'amélioration du statut des collaborateurs confiée à Bernard Roman (premier questeur) par Claude Bartolone.

Après une première rencontre entre le président et les questeurs d'une part, et les représentants de collaborateurs d'autre part, en octobre 2012, une seconde réunion a eu lieu le 10 juillet dernier. Plusieurs annonces importantes nous ont été faites. Un calendrier de discussion entre collaborateurs et questeurs va être mis en place. Nous sommes déterminés à participer activement à ce dialogue, afin qu'il soit le plus fructueux possible et nous serons vigilants à ce que les intérêts des collaborateurs soient défendus au mieux.

Afin de présenter le SNCP-FO mais également de vous informer de l'état des lieux des rencontres avec la présidence et le collège des questeurs,

**NOUS ORGANISONS UNE RÉUNION D'INFORMATION,
MERCREDI 17 JUILLET À 18H,
AU 5^{ÈME} BUREAU**



Pourquoi ce syndicat ?

Les collaborateurs de députés étaient jusqu'à aujourd'hui représentés par plusieurs associations non-syndicales, notamment le CCAP (gauche) et l'AFCP (droite), qui font au quotidien un travail remarquable de lien entre les collaborateurs et de promotion de notre profession. Ils le sont également par un syndicat historique, l'USCP-UNSA, mais qui n'est pas adossé à l'une des trois grandes confédérations.

Il nous est donc apparu nécessaire de créer une nouvelle structure syndicale apaisante,

le Syndicat National des Collaborateurs Parlementaires (SNCP). Ce nouveau syndicat bénéficie du soutien de la confédération Force Ouvrière. Ce choix se justifie d'abord par la présence forte de Force Ouvrière au sein des instances professionnelles des fonctionnaires de l'Assemblée nationale mais également par l'implantation d'unions départementales sur tout le territoire, aptes à conseiller ou aider nos collègues chaque fois que cela s'avérera nécessaire. Enfin, cette confédération garantit une totale indépendance de ses syndicats membres.

Être informés sur nos droits

Les informations relatives à nos droits et devoirs en tant que salariés sont très peu connues. Cet état de fait a un corollaire, qui est également sa cause : nos députés sont tout autant peu au fait de leurs droits et devoirs en tant qu'employeurs.

La raison principale en est simple : la gestion de nos bulletins de salaire et des cotisations sociales par les services de l'Assemblée donne à tous une impression fautive. L'Assemblée nationale n'est pas notre employeur et n'est donc pas soumise en tant que telle aux obligations relatives aux employeurs qui

figurent dans le code du travail.

Il nous apparaît donc important, et nous considérons que c'est notre rôle, de travailler à une meilleure information des députés et des collaborateurs sur nos droits et devoirs mais également sur les dispositions du code du travail nous concernant.

Fiches techniques, dossiers complets, réunions d'information, débats... seront autant d'outils nous permettant à tous d'être mieux informés et d'améliorer ainsi l'image de notre institution.

Défendre nos collègues

Ne soyons pas candides : si, dans leur immense majorité, les députés sont des employeurs respectueux de leurs obligations et des droits de leurs collaborateurs, certains comportements marginaux portent préjudice à notre institution et nécessitent une action syndicale.

Peu informés de nos droits, nous sommes forcément démunis face à des comportements

innatendus et condamnables, et souvent isolés, en particulier pour ceux d'entre nous qui travaillent en circonscription.

C'est pour cela qu'un syndicat affilié à une grande confédération est déterminant : la présence de Force Ouvrière sur tout le territoire national permettra d'apporter aux collègues en difficulté une aide efficace et décisive dans les rares cas où cela s'avère nécessaire.

Porter nos revendications collectives

Si les députés adoptent régulièrement des textes relatifs au dialogue social, si le gouvernement a fait de la promotion de la démocratie sociale l'un de ses engagements, cette question trouve un angle mort concernant les collaborateurs de députés.

Il serait contre-productif de jeter la pierre à qui que ce soit, mais il est de plus en plus clair que cette situation porte préjudice à l'image de l'institution. Naturellement, cette situation d'absence totale de dialogue social tel qu'il est défini dans le code du travail trouve son origine dans une longue tradition de relations fermées entre chaque député et ses collaborateurs. Mais les mentalités ont changé.

Si des avancées ont été récemment obtenues concernant nos conditions de travail, celles-ci dépendent principalement de la volonté personnelle du président de l'Assemblée

nationale et de celle du premier questeur.

Cette question de la démocratie sociale est une préoccupation pour toutes les organisations de collaborateurs, associations et syndicats confondus.

En effet, nos revendications sont nombreuses, relatives à notre rémunération, à notre temps de travail, à la formation professionnelle, à la santé au travail, aux remboursements de nos frais... Un cadre juridique est nécessaire. N'oublions pas que dans de nombreux secteurs, l'adoption d'une convention collective a permis de limiter un grand nombre d'abus.

Le SNCP-FO s'est d'ores et déjà engagé dans un dialogue permanent avec les autres organisations de collaborateurs pour faire avancer nos droits et apporter collectivement des réponses et des solutions concrètes.

Le SNCP, récemment créé, a besoin de toutes les bonnes volontés. Nous souhaitons être le plus transparent, le plus ouvert et le plus fédérateur possible. Tous les collaborateurs qui souhaitent s'y investir seront les bienvenus. N'hésitez pas à nous rejoindre !

POUR NOUS CONTACTER : sncpfo@gmail.com

